



Interdiction d' exercice d' infirmière libérale

Par pwailly

In firmière libérale depuis 31 ans , j' ai été mis en examen le 21/11/2011 pour fraudes aux caisses , et interdite d' exercice de monn métier d' infirmière libérale (soit 18 mois).

Tous mes comptes et vehicules ont été saisis, et n' est donc plus de ressources et revenus depuis cette date. J' ai donc des dettes envers ma banque , le fisc , les caisses , des organismes de credit, que je ne peux bien sûr pas honorées!

Le TGI vient de me réautoriser à travailler comme infirmière mais seulementcomme salariée dans le secteur public ou privé .

Vu la différence de revenus , je ne pourrai assumer ces dettes . Dois je envisager un liquidation judiciaire ?

Quelles seront les consequences ?

Cordialement